

AFFAIRE N° 3. - Autorisation de passer un marché de gré à gré avec les Etablissement RAVATE pour fournitures diverses nécessaires au fonctionnement des services communaux.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de m'autoriser à passer un marché de gré à gré d'un montant de 1 100 000 Frs avec les Etablissements RAVATE pour la fourniture de divers articles nécessaires au fonctionnement des services communaux.

Les crédits sont prévus au Budget Supplémentaire de 1969 : au
Chapitre 932 - Article 609 500 000 Frs
Chapitre 936 - Article 609 450 000 Frs

- au Budget Primitif de 1969 :

au Chapitre 943 - Article 609 50 000 Frs
au Chapitre 943 - Article 633 25 000 Frs
au Chapitre 967 - Article 609 50 000 Frs
au Chapitre 967 - Article 633 25 000 Frs

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
Le Maire le 18 Septembre 1969
Pour le Maire
Le Secrétaire Général
M. Kessler
Pour copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires Financières
M. H. C. HAREON